

CNAHES

Conservatoire National des Archives
et de l'Histoire de l'Education Spécialisée

CNAHES, 63 rue Croulebarbe, 75013 PARIS

Tél. : 06 72 60 79 34

e-mail : info@cnahes.org

site : CNAHES.org

la lettre

Numéro 21 - octobre 2005

Quelques mois de la vie du CNAHES

Notre **assemblée générale** s'est déroulée le 21 juin 2005 à la Ferme de Champagne à Savigny sur Orge, sur une proposition de Jacques Bourquin, Président de l'AHES-PJM* et administrateur de notre association, et avec l'appui de la délégation régionale Ile de France. Nona Goasguen, directeur de cet établissement de la PJJ, nous a très cordialement accueillis avec le concours de l'ensemble du personnel. Nous étions nombreux pour cette journée conviviale qui nous a permis de visiter dans le courant de la matinée le centre d'exposition « Enfants en Justice » et de débattre l'après-midi de nos orientations ainsi que du rapport moral et du rapport financier, documents adressés préalablement à chaque adhérent. Il a été procédé au renouvellement du tiers sortant des administrateurs. Le nouveau bureau sera élu par le conseil d'administration du 11 octobre 2005.

La **journée des déposants** du 23 mai nous a permis de retrouver celles et ceux qui ont fait confiance au CNAHES pour leurs archives. Une centaine de participants a pu découvrir le Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT) et profiter de l'excellent accueil que nous a réservé sa directrice, Françoise Bosman, présente parmi nous tout au long de cette journée, ainsi que de l'actif concours de Valérie Poinssotte, archiviste au CAMT, fidèle accompagnatrice du CAPEA depuis son origine..

La journée comportait la visite du centre et de ses réserves et celle des stands montés en duo par les archivistes et les déposants. Elle comportait aussi sur le thème "de l'art de l'écriture dans l'éducation spécialisée" un très vivant atelier interactif - exposés, questions, compléments et commentaires de la salle - divisé en trois séquences : productions au quotidien, l'écrit stratégique, du brouillon à la version définitive. Nous y avons appris, entre autres, que les éducateurs étaient plus écrivains que les enseignants...

La revue *Lien Social* a rendu compte de cette journée dans son numéro 758 du 23 juin 2005, où elle consacre aussi un article à notre président d'honneur et hussard du travail social : Roland Assathian

Le Bureau du Conseil s'est réuni le 23 septembre 2005. Il a adopté le **nouveau cadre du site internet** de notre association. En effet, dès le début de l'année, le Conseil avait décidé de rénover ce site qui n'était plus à jour. Ce travail important a été confié à un petit groupe piloté par Agnès

Seguin, notre chargée de mission. Avec l'appui d'*Alfa Informatique* et de la société *Illisite*, nous espérons parvenir à conclure cette rénovation pour le début de l'année 2006. Vous pourrez donc, dans le courant du mois de janvier 2006, actionner votre souris pour aller visiter toutes les nouveautés qui vous seront présentées sur ce site : la vie associative, les manifestations, les activités régionales, les fonds et collections, des liens avec d'autres sites et le dossier du trimestre qui abordera tous les trois mois une question d'histoire à partir des fonds confiés à notre association. Les membres du bureau et les délégués régionaux se sont engagés dans un important travail d'écriture afin de finaliser cette rénovation.

Le site www.cnahes.org deviendra vite un outil de travail indispensable pour les étudiants, les chercheurs, les centres de formation et pour tous les professionnels de l'éducation spécialisée.

Enfin, dans les actions à mener avant la fin de cette année civile 2005, nous espérons parvenir à **publier deux documents** grâce à l'appui que nous apporte la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) : les actes de la journée d'étude de Bron (novembre 2004), travail mené à bien par la délégation régionale Rhône-Alpes, et les textes des conférences du séminaire de Roubaix (CAMT- octobre 2003).

Dans nos régions aussi, éclosent de nouvelles initiatives et de nouveaux projets. Mais de cela nous rendrons compte dans une prochaine livraison, quand toutes les informations auront été collectées. Comme vous pouvez le constater, nos adhérents s'impliquent et nos partenariats fonctionnent. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Roger Bello, Président

* Association pour l'Histoire de l'Education Surveillée et de la Protection Judiciaire des Mineurs

QUI A DANS SES ARCHIVES DES EXEMPLAIRES DE LA REVUE EDUCATEURS, créée par Louis RAILLON en 1947 ???.

A partir d'un fonds qui nous a été proposé, nous sommes en train de constituer une collection entière de la revue **EDUCATEURS**

Nous sommes à la recherche des numéros suivants : 1 à 38, 40 à 44, 46 à 48, 54, 57 et 58, 67 et 68, et au delà du numéro 80.

Si vous possédez un ou plusieurs des numéros cités ci-dessus et que vous souhaitez participer à notre entreprise, vous pouvez le signaler au CNAHES : Par téléphone : 06 72 60 79 34, ou par e.mail : info@cnahes.org

Derrière le cloître, la vie au quotidien : le Bon Pasteur de Saint Omer de 1845 à 1968

Suite et fin de la conférence de Paul Charonnat au mardi du CAPEA du 16 mars 2004, dont le thème était La rééducation des filles : une histoire en friche. Les premières parties ont été publiées dans les n° 17 et 19 de la Lettre (juin 2004 et février 2005).

Quant à la discipline, il y a les "heures de modestie" durant le travail ; cela consistait à baisser les yeux pendant des heures sans les lever de son ouvrage. Et certaines se fabriquaient des visières en carton qui leur permettaient de se fixer sur leur tâche sans être dérangées. Parfois, lorsque l'une ou l'autre s'en sentait capable, elle faisait un "jour de fidélité". Le but était, ce jour là, de faire tout son possible pour être proche de la perfection.

Tous les déplacements collectifs s'effectuaient en rang et, dans ces rangs comme à l'église, c'était le "grand silence", c'est à dire pas un mot et le minimum de bruit. Dans le réfectoire et ailleurs, c'était le silence.

Pour les punitions et les récompenses me demanderez-vous ?

Les punitions doivent être proportionnées au manquement. Mère Pelletier recommande de ne jamais punir toute une classe à la fois (Entretiens, Ch LII) car la punition va atteindre des innocents et porter au mécontentement et à la révolte.

Les fautes qui méritent la répression la plus sévère sont :

1. les fautes contre l'autorité, les critiques graves, les injures à l'adresse des maîtresses, les résistances publiques,
2. Les fautes contre la charité, les disputes violentes, les reproches humiliants, les faux rapports,
3. Les encouragements à la révolte ou à d'autres fautes notables,
4. Les fautes contre les mœurs, mais dans ce cas "gardons nous bien de perdre la réputation d'une enfant et de causer un scandale en rendant public un acte connu de nous seules",
5. Les fautes qui dénotent une impiété scandaleuse, les profanations, les blasphèmes proférés à haute voix.

Parmi les punitions autres que le bonnet noir et les tours de cour avec les draps souillés sur la tête, il y avait aussi l'enfermement isolé. Certaines en étaient contentes parce que pendant ce temps elle ne travaillait pas. Parfois, la punition se confond avec l'expiation des fautes, les siennes ou celles des autres : c'est à genoux les bras en croix, c'est également couchée par terre les bras en croix. Cela, dans l'église, peut signifier aussi également la reconnaissance ou la compassion pour la passion du Christ, voir un remerciement. La miraculée du Bon Pasteur de Saint-Omer, sœur Olive, s'est exposée de cette façon pendant toute une messe d'actions de grâce après que son lupus eut été déclaré miraculeusement guéri.

Pour les récompenses, ce sont les bons points, les bonnes notes. C'est la note mensuelle donnée en présence de la mère supérieure, avec octroi d'un prêt de livre. Dès les années 1950, les points rapportent un petit pécule que l'on peut dépenser à la procure : de l'élastique ou du fil pour réparer les vêtements, du savon, du dentifrice, peigne, eau de Cologne, des produits d'hygiène essentiellement. C'est aussi un certain nombre de prérogatives, accession à de petites responsabilités, valorisation de la conduite exemplaire. Deux mots pour parler des consacrées. Dans les classes des préservées et des pénitentes, les jeunes filles les plus ferventes deviennent volontairement les aides et les associées de leur maîtresse. Sous le nom de consacrées, elles s'engagent solennellement à maintenir et à répandre autour d'elles l'esprit de piété et de soumission. En 1898, elles sont au nombre de vingt.

Bien entendu, la sortie en fin de séjour pose problème car l'on ne peut à la fois former des filles à la vie monastique et les préparer à leur sortie dans le monde. Il y a donc là une incompatibilité. La sortie d'Yvette en 1946 l'illustre très bien. Cependant, elle a réussi à mener sa barque et à s'en sortir. Je la cite : "Je sors du Non Pasteur avec mon père, il me demande de passer avec lui rue de Valbelle, car il avait un chantier et des ordres à donner à son ouvrier. L'ouvrier descend de l'échelle, et lorsque cet homme m'a vu, il m'a regardé d'un air ahuri. J'avais passé la porte depuis dix minutes et je rencontrais l'homme de ma vie. Mon père parlait avec lui, il avait 21 ans. Il habitait au dessus de chez nous. Ce jour là, j'ai connu réellement mon père, ma belle-mère, mon oncle, mon mari et son frère. Lorsque j'ai vu mon mari pour la première fois, c'est incroyable, mais je savais qu' c'était lui. Et j'ai fait ma vie avec René et nous avons eu cinq enfants en six ans. Maintenant, j'ai 14 petits enfants et 7 arrières petits-enfants."

D'une manière générale, les plus méritantes sortent avec un trousseau puis, après 1946, avec un petit pécule.

La sortie est souvent reculée le plus possible. "Autant l'arrivée d'une jeune fille nous réjouit, autant son départ nous afflige... un départ est toujours un malheur" (Règles pratiques, 1897, p. 229). Ceci s'explique car la communauté pense que le travail d'éducation n'est jamais terminé.

L'évolution du Bon Pasteur de Saint-Omer s'amorce avec l'arrivée de l'électricité, puis en 1935 celle du chauffage central, l'eau courante faisant son apparition la même décennie. Après la guerre de 39-45, les choses s'accélérent et l'on peut parler de transformation, voire de révolution. Cette évolution suit les grandes mutations de notre société. Auparavant, la vie y était dure et souvent impitoyable. L'éducation était en harmonie avec les valeurs de l'époque et il ne nous est pas possible de juger les méthodes de jadis avec notre regard de 2004. N'oublions pas que la psychologie est une science humaine récente qui n'a influencé l'éducation spécialisée qu'à partir de la deuxième moitié du vingtième siècle.

Je me suis penché sur d'autres institutions de Saint-Omer entre le quinzième et le dix-huitième siècle et je peux dire que les modes de vie étaient encore plus durs, surtout pour ce qui concerne la condition des femmes.

Ce que j'ai retenu des valeurs inculquées au Bon Pasteur au dix-neuvième siècle, dans l'ordre :

- la religion, le premier but est de sauver les âmes,
- la morale au quotidien, toute la vie est organisée pour que les individus soient en harmonie avec la vie au Bon Pasteur,
- le travail - et non la formation professionnelle - "Il faut inspirer à ces enfants pauvres l'amour du travail et les rendre habiles à l'ouvrage."

Pour conclure, je dirais mon profond respect pour cette œuvre accomplie, en sachant que les pionniers de toutes sortes n'ont jamais le beau ni le bon rôle de l'histoire. Certains les stigmatisent souvent, mais ils ont été indispensables en leur temps et nous leur devons beaucoup de ce que nous sommes.

Paul Charonnat

L'EXPERIENCE DES ASSOCIATIONS EN ALGERIE :

entre le mal d'exister et la volonté de résister

Dans le cadre du séminaire « Mémoire enracinée, mémoire déracinée » organisé par le CNAHES les 16 et 17 octobre 2003 à Roubaix, il m'a été proposé de présenter un exposé sur l'expérience des associations en Algérie pour la période qui a suivi l'indépendance. La question posée par les participants dans cet atelier était la suivante : Avant l'avènement de l'indépendance de l'Algérie en juillet 1962, il existait un certain nombre d'associations investies dans le secteur social auprès des jeunes en difficulté, des handicapés et des délinquants. Que sont-elles devenues ?

Des foyers comme Birkhadem, Delly Ibrahim, Chréa et d'autres foyers situés à Oran et à Constantine accueillait des jeunes. Que sont-ils devenus après 1962 ? Comment s'est organisé le travail en direction de ces catégories de populations ? Sous quel contrôle et autour de quels objectifs ?

Je tenterai de répondre à ces questions à partir de ma place d'acteur témoin pour avoir suivi ma formation d'éducateur à l'école de Tixeraine à Alger et pour avoir travaillé avec les associations entre 1982 et 1992.

Il est certain que les données ont complètement changé avec l'arrivée au pouvoir du Front de Libération Nationale (FLN) : l'indépendance a enfanté le régime politique du parti unique et ce n'était pas une surprise compte tenu de l'histoire et des luttes intestines qui ont jalonné la période de la formation du nationalisme algérien et de ses élites (1926- 1962).

Le FLN au pouvoir en 1962 va se donner les moyens nécessaires pour se maintenir et éliminer tout ce qui était étranger à son idéologie. L'Etat - FLN va systématiquement verrouiller l'espace d'expression publique. C'est dans une sorte de magma d'idéologie populiste que l'ensemble des champs de la vie sociale, économique et culturelle est remodelé : seule la voix officielle du parti est autorisée.

L'Etat - parti du FLN et son administration vont mettre sous leur tutelle toutes les institutions qui étaient jusqu'à présent hors de leur contrôle. Les foyers d'accueil de jeunes en difficulté vont être rattachés au ministère des affaires sociales, les maisons de jeunes, auberges et clubs seront mis sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports. Pour mémoire c'est Abdelaziz Bouteflika qui assure la direction de ce dernier ministère en 1962.

C'est une grande méfiance qui est adoptée à l'égard des associations : bien que reconduite dans la loi du 31 décembre 1962, la loi de 1901 est réinterprétée de façon à être conforme aux réalités culturelles et civilisationnelles ainsi qu'aux choix politiques du pouvoir en place. La remise du récépissé aux associations après le dépôt de dossier auprès des services du ministère de l'intérieur devient quasiment une autorisation d'exister. L'accord de l'administration était précédé d'une enquête minutieuse confiée aux services de police pour découvrir les buts réels de l'activité de l'association et ce en application de la circulaire du ministère de l'intérieur du 2 mars 1964.

Dans sa dérive totalitaire, l'Etat - FLN va mettre en place des organisations satellites dont la mission essentielle est le contrôle et l'encadrement de toutes les catégories de la population pour aller dans le sens de ses choix politiques. Ce sont les fameuses organisations de masses :

- l' Union Nationale de la Jeunesse Algérienne pour encadrer les jeunes. Elle est l'héritière des Jeunesses FLN
- l'Union Nationale des Femmes Algériennes pour la population féminine
- l'Union Nationale des Paysans Algériens pour la mobilisation des paysans algériens
- l'Union Générales des Travailleurs Algériens pour l'organisation syndicale
- l'Organisation Nationale des Moudjahidines

Il y aura aussi les unions professionnelles pour les architectes, écrivains, sociologues, avocats, les associations culturelles, de parents d'élèves, religieuses et sportives. En 1975 on en dénombrait 2189 dont la moitié étaient constituées par les associations de parents d'élèves.

Pour anéantir toute tentative de remise en cause, le FLN va adopter dans un de ses congrès l'article 120 qui stipule que tous les postes de responsabilité à tous les niveaux doivent être attribués uniquement aux militants du parti. Cette situation va durer jusqu'aux années 1980. Les crises du pétrole et monétaire vont atteindre leur paroxysme en 1986. Malgré les réformes de libéralisation économique engagées, de profondes fissures vont apparaître dans l'édifice institutionnel. Les luttes entre les différents clans au sein du pouvoir vont l'affaiblir, la société de son côté exigeant la démocratie et la justice sociale.

Au mois de juillet 1987 le ministre de l'intérieur (ancien patron de la police nationale), soumet au parlement du parti unique un projet de loi sur les associations. Dans cette proposition, les contraintes administratives sont levées, comme celle de l'agrément préalable. Mais le décret d'application qui va paraître en février 1988 donnera à l'administration une marge de manoeuvre importante dans le contrôle des associations. Il est rappelé notamment dans l'article 4 : « Est interdite et nulle de plein droit toute association dont la mission est :

- 1- contraire au système institutionnel,
- 2- de nature à porter atteinte à l'intégrité du territoire national, à la religion d'état, à la langue nationale, aux options et choix fondamentaux du pays
- 3- contraire aux lois et règlements en vigueur,
- 4- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs »

C'est en OCTOBRE 1988 qu'interviennent le séisme politique et l'éclosion d'un nouveau genre associatif .

Avant les événements d'octobre, l'Algérie a connu plusieurs émeutes dont les plus importantes sont celles du printemps berbère, le 20 avril 1980, où toute la Kabylie s'est embrasée. Les revendications principales avaient un caractère national. Elles se traduisaient par l'affirmation de l'identité berbère comme une composante nationale de la culture, l'exercice de la démocratie et la liberté d'expression.

Les événements d'octobre vont provoquer la fin du règne du parti unique. Dans un article publié dans le quotidien El Watan les 9, 10 et 11 octobre 1992, le sociologue algérien M'Hamed Boukhobza, assassiné quelques mois plus tard par les terroristes islamistes, disait : « En octobre 1988, le pays a exprimé violemment les premiers symptômes d'une crise profonde jusqu'alors latente. Le fait que cette crise a pris tout le monde au dépourvu est un indicateur significatif de l'inaptitude de l'état à être proche de la société, à connaître et suivre son évolution ».

Dans les fissures provoquées par les événements d'octobre, de nouvelles formes d'initiatives associatives vont voir le jour. Les jeunes et les femmes sont les premiers acteurs sociaux à s'y engouffrer. Des milliers de citoyens à travers les villes du pays vont se constituer en comités de quartier. En 2 mois, il s'est créé plus d'associations qu'en 25 ans.

En 1989 plus de 20 000 associations vont se créer, dont 6000 pour la capitale. Cet enthousiasme a donné naissance à de nouvelles associations centrées sur des problématiques jusque-là considérées comme tabou. A titre d'exemple :

- le Rassemblement Action Jeunesse (RAJ)
- l'Association pour la défense de la culture amazighe,
- l'Association pour le triomphe des droits des femmes et l'abrogation du code de la famille,
- l'Association de sauvegarde de la jeunesse créer par 2 moniteurs éducateurs du foyer de Birkhadem,
- l'Association femmes en détresse pour porter secours aux femmes victimes de violences conjugales et aux mères célibataires,
- l'Association de défense des droits de l'enfant,
- l'Association des enfants abandonnés qui va ouvrir des pouponnières et des maisons d'accueil à Azur plage, pas loin de Zéralda.

Les associations d'obédience islamiste dont la référence historique reste le congrès des Oulémas (association créée en 1926, dans le cadre de la loi de 1901) se sont engouffrées dans la brèche. C'est une dynamique sans précédent qui s'est mise en mouvement. Cependant, en décembre 1990 une nouvelle loi relative aux associations est adoptée : l'article 5 repose le même triangle des interdits, c'est-à-dire le système institutionnel, l'ordre public et les bonnes mœurs.

En 2001, on relevait 800 associations et organisations non gouvernementales au niveau national et 60 000 au niveau local. Le recensement effectué en 2002 rapporte le chiffre de 66 231 associations dont 890 à caractère national.

Entre l'espoir soulevé par la revendication d'une société démocratique dans la foulée des événements d'octobre 1988 et le retour à la normalisation à partir de la fin des années 2002, il faut revenir sur la décennie noire : cette parenthèse de l'histoire de l'Algérie a coûté la vie à plus de 150 000 morts et provoqué des milliers d'exilés. Parmi ces morts, intellectuels, artistes, journalistes et militants associatifs sont nombreux. Leur seul tort est d'avoir voulu construire une Algérie plurielle, démocratique et tournée vers l'universalité.

Durant cette période beaucoup d'associations ont mis leurs activités en veille, compte tenu de la situation sécuritaire et politique. Les regroupements publics, les activités culturelles et artistiques devenaient les cibles potentielles des groupes terroristes islamistes.

Je conclurai mon propos sur une note optimiste en disant que la société civile est en marche : sa réussite dépendra de sa capacité à s'enraciner dans la société algérienne avec toutes ses diversités. Il lui faudra être réellement autonome de toute forme de tutelle politique et administrative de l'état et des partis politiques. Cette société civile doit aussi se donner les moyens d'une réelle vie démocratique interne avec un projet capable d'animer les personnes qui la constituent et qui prennent en compte le bénévolat et le militantisme.

A la différence de la France qui a vu ces associations naître dans la dynamique des mouvements d'éducation populaire, l'Algérie a une autre histoire : il y a l'héritage de la loi de 1901 qu'il est nécessaire de regarder et d'assumer et celui des années de plomb, du modèle du parti unique et de ses organisations satellites dont on retrouve encore des vestiges dans les pratiques et les mentalités des associations aujourd'hui. La synthèse se fera à travers l'approche critique et objective des deux composantes. Ce mouvement est en gestation depuis quelques années.

Redouane TAMERT, éducateur au Vieux Logis (AVVEJ).

Lectures

Jean Ughetto nous avait présenté à Bron le travail d'écriture qu'il menait. Il nous a adressé un ouvrage de 475 pages édité à compte d'auteur et intitulé : « Ombres et ambres, mes moires ». Il s'agit d'une édition familiale et amicale présentée en dernière de couverture avec beaucoup de points d'interrogation : autobiographie, journal, chronique, archives, recueil de poèmes, récits de voyage... ? Ou plutôt souvenirs d'une vie d'enfant lyonnais d'origine piémontaise, turbulences d'un grand adolescent, émergence d'une identité professionnelle... ?

Tous ces fils tissent la trame de ce premier tome, temps des « Apprentissages », patchwork d'ombres et d'ambres, aux couleurs d'une vie qui va chercher loin ses enracinements.

Bravo à notre ami Jean et bon courage pour le second tome.

Michel Chapponnais, membre du CNAHES Ile de France et directeur d'une maison d'enfants à Versailles (Sauvegarde des Yvelines), publie chez Dunod un excellent travail sur les lieux de placement avec une approche historique et une analyse de leur actualité : « Placer l'enfant en institution – MECS, foyers éducatifs et villages d'enfants »

"Iconographie et histoire sociale", actes du colloque du CEDIAS du 24 juin 2004, organisé avec le concours de l'AHES-PJM et de la chaire de travail social du CNAM, *Vie Sociale*, n° 1, 2005.

Brigitte Bouquet et E. Jovelin (sous la direction de) *Histoire des métiers du social en France*, Paris, ASH, 2005.

Jacques Ion (sous la direction de) *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, 2005, 276 p

Dorena Caroli *L'enfance abandonnée et délinquante dans la Russie soviétique 1917-1937*, Paris, L'Harmattan, 2004, 366 p.

Evénements à venir

● L'Association provençale pour la recherche en histoire du travail social (APRETHS) - qui compte l'un de nos membres fondateurs, Jacques Gauneau parmi ses animateurs - organise les 1^{er} et 2 décembre 2006 à Marseille un colloque sur "les politiques institutionnelles et les pratiques de terrain dans l'histoire du travail social". Renseignements : H. Pascal - 04 94 87 74 13.

● Notez dès à présent que notre assemblée générale et notre journée d'étude se tiendront dans la dernière semaine de juin à l'IRTS de Dijon.

Rappelons que la cotisation annuelle pour 2005 est fixée à (c'est un montant minimum) 20 euros pour les personnes physiques, 65 euros pour les personnes morales et 8 euros pour les étudiants.

Plus que jamais, les ressources apportées par les adhérents sont vitales pour l'association.

Chèques à l'ordre du CNAHES à adresser au trésorier Roger Hueso, 5 bis rue de la Minière, 91410 DOURDAN